



Samedi 17 octobre 2020

Covid-19 : Etat d'urgence sanitaire et mise en place d'un couvre-feu dans la métropole Aix Marseille Provence

Le 14 octobre 2020, le Président de la République a annoncé le rétablissement de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrit des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Afin de freiner la circulation active du virus, un couvre-feu est mis en place dans la métropole Aix Marseille Provence de 21h à 6h.

Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, en concertation avec les élus locaux et les représentants des acteurs économiques, a pris ce samedi 17 octobre 2020, un arrêté portant prescription de nouvelles mesures dans le département des Bouches-du-Rhône.

L'arrêté, que vous trouverez ci-joint, distingue deux groupes de communes :

- Les communes de la métropole Aix-Marseille-Provence soumises à un couvre-feu ;
- Les autres communes du département des Bouches-du-Rhône.

Ces mesures sont applicables **jusqu'au samedi 14 novembre 2020 inclus.**

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

